

Fraternité

MONPSYSANTÉ, L'ESSENTIEL

Bénéficier de séances chez le psychologue prises en charge par l'Assurance Maladie

MONPSYSANTÉ, C'EST QUOI?

Jusqu'à 8 séances chez un psychologue conventionné prises en charge par l'Assurance Maladie pour toute la population en souffrance psychique à partir de 3 ans (enfants, adolescents et adultes).

MonPsySanté se met en place progressivement au cours de l'année 2022.



MON PSYSANTÉ, **COMMENT CA MARCHE?**

- 1. En cas de souffrance psychique légère à modérée, je consulte mon médecin qui m'oriente vers le dispositif MonPsySanté.
- 2. Je choisis un psychologue parmi les psychologues partenaires du dispositif.
- 3. Je peux bénéficier, en fonction de mes besoins, de 1 à 8 séances remboursées par an.
- 4. À l'issue de ma prise en charge, le psychologue informe avec mon accord mon médecin.

DÉBUT 2022

Ca avance!

Les psychologues volontaires peuvent candidater au dispositif via une procédure dématérialisée

QUI SONT LES PSYCHOLOGUES CONCERNÉS?

Seuls les psychologues volontaires et sélectionnés sont conventionnés par l'Assurance Maladie pour participer au dispositif.



PRINTEMPS 2022

C'est en place!

Annonce du remboursement des séances de psychologues

L'annuaire des psychologues partenaires est publié. Les parcours de prise en charge peuvent débuter



